

ACE AVIATION

**Deuxième trimestre de 2010
États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés
et notes complémentaires**

Le 5 août 2010

État consolidé des résultats

Non vérifié (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2010 *	2009	2010 *	2010
Produits d'exploitation				
Passages	- \$	2 058 \$	- \$	4 069 \$
Fret	-	76	-	156
Autres	-	196	-	496
	-	2 330	-	4 721
Charges d'exploitation				
Carburant avions	-	572	-	1 165
Salaires et charges sociales	-	440	-	900
Redevances aéroportuaires et de navigation	-	241	-	471
Contrat d'achat de capacité conclu avec Jazz	-	254	-	500
Amortissement et désuétude	-	163	-	320
Maintenance avions	-	185	-	374
Restauration et fournitures connexes	-	73	-	140
Communications et technologies de l'information	-	80	-	159
Locations avions	-	83	-	169
Commissions	-	40	-	89
Autres	3	314	5	741
	3	2 445	5	5 028
Perte d'exploitation	(3)	(115)	(5)	(307)
Produits (charges) hors exploitation				
Intérêts créditeurs	5	3	10	11
Intérêts débiteurs	-	(97)	-	(205)
Intérêts capitalisés	-	2	-	3
Perte sur participation	note 2	-	(1)	-
Perte sur autres actifs	-	(71)	-	(71)
Perte au rachat d'obligations de premier rang convertibles et d'actions privilégiées d'ACE	-	-	-	(33)
Gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	notes 2, 4	79	1	69
Quote-part de la perte d'Air Canada	note 2	(51)	(71)	-
Autres	-	-	-	(1)
	(47)	(84)	(61)	(227)
Perte avant les éléments suivants	(50)	(199)	(66)	(534)
Participation sans contrôle	-	(44)	-	52
Gain de change	-	355	-	254
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	note 5	-	-	2
Impôts exigibles	-	(1)	-	(8)
Impôts futurs	-	(1)	-	-
Bénéfice (perte) de la période	(50) \$	110 \$	(66) \$	(234) \$
Résultat par action				
Résultat de base	(1,56) \$	3,16 \$	(2,03) \$	(6,68) \$
Résultat dilué	(1,56) \$	2,68 \$	(2,03) \$	(6,68) \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)		30 juin 2010	31 décembre 2009
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		56 \$	71 \$
		56	71
Débiteurs		3	3
Participation dans Air Canada comptabilisée à la valeur de consolidation		58	99
Prêt à Air Canada		150	150
Bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit		1	-
		268 \$	323 \$
PASSIF			
Créditeurs et charges à payer		4 \$	3 \$
		4	3
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et autres capitaux propres		95	104
Surplus d'apport		347	358
Déficit		(158)	(92)
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(20)	(50)
		264	320
		268 \$	323 \$

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.
Garanties : voir la note 2.*

État consolidé de la variation des capitaux propres

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Semestre terminé le 30 juin 2010 *	Exercice terminé le 31 décembre 2009 *	Semestre terminé le 30 juin 2009
Capital social			
Actions ordinaires au début de la période	104 \$	100 \$	100 \$
Rachat et annulation d'actions ordinaires	(9)	-	-
Émission d'actions liée à l'exercice d'options sur actions	-	4	4
Total du capital social	95	104	104
Autres capitaux propres			
Obligations de premier rang convertibles	-	-	18
Actions privilégiées convertibles	-	-	30
Total du capital social et des autres capitaux propres	95	104	152
Surplus d'apport			
Solde au début de la période	358	163	163
Rachat et annulation d'actions ordinaires	(11)	-	-
Rachat et annulation d'actions privilégiées et d'obligations de premier rang convertibles d'ACE	-	199	159
Déconsolidation de la participation d'ACE dans Air Canada	-	(6)	-
Juste valeur des options sur actions comptabilisée comme charge de rémunération	-	2	1
Total du surplus d'apport	347	358	323
Bénéfices non répartis (déficit)			
Solde au début de la période	(92)	600	600
Perte de la période	(66)	(692)	(234)
Bénéfices non répartis (déficit)	(158)	(92)	366
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de la période	(50)	(606)	(606)
Autres éléments du résultat étendu	30	556	243
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	(20)	(50)	(363)
Total des bénéfices non répartis (du déficit) et du cumul des autres éléments du résultat étendu	(178)	(142)	3
Total des capitaux propres	264 \$	320 \$	478 \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2010 *	2009	2010 *	2009
Résultat étendu				
Bénéfice (perte) de la période	(50) \$	110 \$	(66) \$	(234) \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts :				
Pertes nettes sur des dérivés liés au carburant visés par l'application de la comptabilité de couverture	-	-	-	(1)
Reclassement au résultat des pertes réalisées nettes sur des dérivés liés au carburant	-	115	-	244
Quote-part des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada	note 2 14	-	30	-
Total du résultat étendu	(36) \$	225 \$	(36) \$	9 \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009
(voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2010 *	2009	2010 *	2009
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes				
Exploitation				
Bénéfice (perte) de la période	(50) \$	110 \$	(66) \$	(234) \$
Ajustements liés au rapprochement avec les flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation				
Amortissement et désuétude	-	163	-	320
Quote-part de la perte d'Air Canada note 2	51	-	71	-
Perte sur autres actifs	-	71	-	71
Perte au rachat d'actions privilégiées et d'obligations de premier rang convertibles d'ACE	-	-	-	33
Bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit note 2	1	-	(1)	-
Gain de change	-	(355)	-	(212)
Impôts sur les bénéfices futurs	-	1	-	8
Excédent de la capitalisation des régimes d'avantages sociaux sur la charge constatée	-	(109)	-	(212)
Participation sans contrôle	-	44	-	(52)
Dérivés sur carburant et autres dérivés	-	19	-	(63)
Dépôts de garantie pour couvertures liées au carburant, montant net	-	62	-	209
Perte sur participation note 2	-	-	1	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1	(123)	1	158
Autres	-	13	-	25
	3	(104)	6	51
Financement				
Rachat et annulation d'actions ordinaires d'ACE note 3	-	-	(20)	-
Rachat d'obligations de premier rang convertibles d'ACE	-	-	-	(233)
Rachat d'actions privilégiées convertibles d'ACE	-	-	-	(186)
Emprunts d'Air Canada	-	76	-	343
Réduction de la dette à long terme et des obligations locatives	-	(177)	-	(600)
	-	(101)	(20)	(676)
Investissement				
Placements à court terme	-	68	-	87
Nouvelles immobilisations corporelles	-	(49)	-	(156)
Produit de la vente d'immobilisations	-	93	-	93
Produit d'opérations de cession-bail	-	-	-	172
Perte sur participation note 2	-	-	(1)	-
Autres	-	(33)	-	(27)
	-	79	(1)	169
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3	(126)	(15)	(456)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	53	977	71	1 307
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	56 \$	851 \$	56 \$	851 \$
Paiements d'intérêts en espèces	- \$	87 \$	- \$	181 \$
Économies en espèces d'impôts sur les bénéfices	- \$	- \$	- \$	(2) \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)
(monnaies en millions; en dollars canadiens)****1. RÈGLES DE PRÉSENTATION**

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a été constituée le 29 juin 2004 en société de portefeuille chapeautant des sociétés du secteur de l'aviation commerciale. Dans les présentes notes afférentes aux états financiers, « Société » s'entend, selon le contexte, d'ACE et de ses participations dans le secteur de l'aviation, d'ACE et de l'une ou plusieurs de ses participations dans le secteur de l'aviation, de l'une ou plusieurs des participations d'ACE dans le secteur de l'aviation ou d'ACE à proprement parler. Voir la note 2 pour une description des placements d'ACE.

Les présents états financiers ont été établis selon les règles de présentation propres à l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Depuis le 27 octobre 2009, ACE ne consolide plus la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'Air Canada. La participation d'ACE dans Air Canada est depuis cette date comptabilisée à la valeur de consolidation et la valeur comptable de cette participation est ajustée pour tenir compte de la quote-part du résultat et des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à la Société. En conséquence :

- L'état consolidé des résultats et les notes y afférentes pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2010 rendent compte de la quote-part de la perte d'Air Canada attribuable à ACE.
- Le bilan consolidé et les notes y afférentes au 30 juin 2010 ne tiennent pas compte du bilan consolidé d'Air Canada, mais rendent compte de la participation dans Air Canada, comptabilisée à la valeur de consolidation.
- L'état consolidé du résultat étendu et les notes y afférentes pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2010 rendent compte de la quote-part du résultat étendu d'Air Canada revenant à ACE.
- L'état consolidé des flux de trésorerie et les notes y afférentes pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2010 rendent compte des flux de trésorerie non consolidés d'ACE.

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société s'appuient sur des méthodes comptables conformes à celles qui sont présentées à la note 2 afférente à ses états financiers consolidés vérifiés annuels de 2009.

Conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, ces états financiers intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés annuels de la Société pour 2009. La direction est d'avis que ces états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation fidèle des résultats des périodes intermédiaires présentées.

2. INVESTISSEMENTS

Au 30 juin 2010, les principaux investissements d'ACE sont les suivants :

- une participation de 27,0 % (75 millions d'actions à droit de vote de catégorie B) dans Air Canada;
- un prêt garanti de 150 \$ consenti à Air Canada;
- 2,5 millions de bons de souscription d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada à des prix d'exercice de 1,44 \$ l'action (1,25 million de bons de souscription) et de 1,51 \$ l'action (1,25 million de bons de souscription).

Air Canada

Participation de 27 % dans Air Canada

La participation d'ACE dans Air Canada est comptabilisée à la valeur de consolidation, c'est-à-dire que la valeur comptable de la participation dans Air Canada est ajustée pour tenir compte de la quote-part du résultat et des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à la Société. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2010, une perte liée à une participation à la valeur de consolidation de 51 \$ et de 71 \$, respectivement, a été constatée pour représenter la quote-part des résultats enregistrés par Air Canada et revenant à ACE, après ajustements. Un montant de 14 \$ et de 30 \$, respectivement, représentant la quote-part des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à ACE a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu pour le trimestre et le semestre de 2010.

Le tableau qui suit présente la ventilation de la valeur comptable et la juste valeur de la participation d'ACE dans Air Canada :

Valeur comptable de la participation d'ACE dans Air Canada au 31 décembre 2009	99 \$
Quote-part de la perte pour le semestre terminé le 30 juin 2010	(71)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu pour le semestre terminé le 30 juin 2010	30
Valeur comptable de la participation d'ACE dans Air Canada au 30 juin 2010	58 \$
Juste valeur de la participation d'ACE dans Air Canada au 30 juin 2010 *	127 \$
Total de l'actif d'Air Canada au 30 juin 2010	10 440 \$
Total du passif d'Air Canada au 30 juin 2010	8 997 \$
Perte nette d'Air Canada pour le semestre terminé le 30 juin 2010	(288) \$

*La juste valeur des avoirs d'ACE en actions d'Air Canada, soit 127 \$, repose sur le cours de clôture de l'action de catégorie B d'Air Canada à la Bourse de Toronto le 30 juin 2010, soit 1,69 \$.

Prêt garanti de 150 \$ à Air Canada

Événements importants en juillet et août 2010

Le 15 juillet 2010, ACE a conclu une entente avec Air Canada visant les modalités de remboursement anticipé relatives à la facilité de crédit garantie d'Air Canada (la « facilité de crédit »). Selon cette entente, moyennant le respect de certaines conditions, le pourcentage à payer applicable à un paiement anticipé est ramené de 3,0 % à 1,0 %. Air Canada a conclu des ententes similaires avec les autres prêteurs qui étaient parties à la facilité de crédit de 600 \$ en juillet 2009.

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé à ACE sa quote-part de l'encours de la dette aux termes de la facilité de crédit, soit un montant de 150 \$, ainsi que des intérêts et des frais pour paiement anticipé, soit en tout 156 \$.

Ce remboursement fait suite à la récente réalisation, par Air Canada de placements d'un capital global d'environ 1,1 G\$ visant deux séries de billets garantis prioritaires de premier rang (les « billets de premier rang ») et un placement de billets garantis prioritaires de deuxième rang (les « billets de deuxième rang »), clos le 3 août 2010.

Les billets sont des obligations garanties d'Air Canada, i) assorties d'une sûreté de premier rang (dans le cas des billets de premier rang) ou d'une sûreté de deuxième rang (dans le cas des billets de deuxième rang), sous réserve de certains privilèges autorisés, sur les comptes clients, certaines participations dans des biens immobiliers, certains moteurs de rechange, l'équipement au sol, certains baux relatifs aux créneaux d'aéroport et aux portes d'embarquement, et sur certaines lignes transpacifiques d'Air Canada et les baux relatifs aux créneaux d'aéroport et aux portes d'embarquement utilisés dans le cadre de ces lignes transpacifiques et (ii) cautionnées en tant que dette prioritaire par certaines filiales d'Air Canada, sous réserve de certains seuils et de certaines exclusions.

Air Canada a imputé 54 \$ (43 \$ après impôts) aux intérêts débiteurs relativement au remboursement de la facilité de crédit au deuxième trimestre de 2010. Une tranche de 12 \$ de la quote-part d'ACE sur la perte d'Air Canada au deuxième trimestre de 2010, à la valeur de consolidation, est attribuable à ce montant.

Événements importants au premier trimestre de 2010

Conformément aux conditions de la facilité de crédit, au premier trimestre de 2010, Air Canada a conclu une entente avec un nouveau prêteur, constitué d'un groupe d'entités apparentées, afin d'obtenir une augmentation de 100 \$ de la facilité de crédit de 600 \$. L'ajout à la facilité s'est traduit par une hausse, au prorata, du montant des versements de remboursement prévus, y compris du paiement final. Air Canada a encaissé un montant de 100 \$, moins des frais de financement de 2 \$, en février 2010. L'augmentation de la facilité de crédit n'a donné lieu à l'émission d'aucun bon de souscription supplémentaire. ACE et les autres prêteurs parties à la facilité de crédit ne se sont pas portés parties prêteuses pour cette augmentation de la facilité.

Le 29 juillet 2009, ACE s'était portée partie prêteuse à la facilité de crédit de 600 \$ d'Air Canada (la « facilité de crédit ») avec un certain nombre d'autres prêteurs, pour un montant de 150 \$. Pour de plus amples renseignements sur cette facilité de crédit, voir la note 3 des états financiers consolidés vérifiés annuels de la Société pour 2009. La facilité de crédit était remboursable en 16 versements trimestriels égaux et consécutifs de 30 \$ à compter d'août 2010, et par le versement d'un montant final de 120 \$ exigible en juillet 2014. La facilité de crédit portait intérêt au taux le plus élevé entre le taux des acceptations bancaires ou 3,00 %, plus 9,75 % (12,75 % au 30 juin 2010). Les obligations d'Air Canada aux termes de la facilité de crédit étaient garanties par une sûreté réelle et par une hypothèque constituée sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs d'Air Canada et de ses filiales, sous réserve de certaines exclusions et de certains privilèges autorisés.

2,5 millions de bons de souscription

Aux termes de la facilité de crédit, ACE a reçu, le 30 juillet 2009, 1 250 000 bons de souscription visant l'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada à un prix d'exercice de 1,51 \$ l'action. Les bons de souscription peuvent être exercés en tout temps et viennent à échéance quatre ans après la date d'émission. Le 19 octobre 2009, ACE a reçu 1 250 000 bons de souscription supplémentaires visant l'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ l'action, pouvant être exercés en tout temps et venant à échéance quatre ans après la date d'émission.

Les bons de souscription sont présentés comme des bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit et les variations de la juste valeur, s'il en est, sont comptabilisées dans le gain (la perte) sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé des résultats. La juste valeur globale des 2 500 000 bons de souscription, qui s'établit à 1 \$ au 30 juin 2010 (2 \$ au 31 mars 2010 et néant au 31 décembre 2009), a été calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

Garantie d'une obligation d'Air Canada

Le 7 mai 2009, ACE est intervenue relativement au contrat de travail conclu entre Air Canada et M. Calin Rovinescu, son président et chef de la direction, afin de garantir les paiements exigés à Air Canada aux termes du contrat. De plus, ACE a convenu de faire en sorte que soit émise une lettre de crédit bancaire irrévocable d'un montant maximum de 5 \$.

Le 11 mars 2010, le contrat en question a été modifié afin que la garantie soit automatiquement éteinte à la date la plus rapprochée entre : i) le 1^{er} avril 2014 et ii) la date à laquelle les actionnaires d'ACE approuveront la liquidation et la dissolution d'ACE, dans l'éventualité où cette approbation serait demandée par ACE à ses actionnaires. Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité où une telle approbation serait donnée par les actionnaires d'ACE et où un liquidateur ne serait pas nommé dans les 180 jours suivant le vote des actionnaires approuvant la liquidation et la dissolution d'ACE, la garantie sera automatiquement et pleinement remise en vigueur et sera automatiquement éteinte par la suite à la date la plus rapprochée entre : i) le 1^{er} avril 2014 et ii) la date à laquelle le liquidateur aura été nommé en vue de la liquidation et de la dissolution d'ACE. Le contrat a par la suite été modifié de façon qu'ACE ne soit pas tenue d'émettre la lettre de crédit bancaire.

ACTS Aéro

Comme il est indiqué à la note 18 des états financiers consolidés vérifiés annuels de la société pour 2009, le 22 janvier 2010, ACE a conclu un accord de restructuration et de blocage avec Aveos, Soutien et services techniques ACTS Aéro Inc. (« ACTS Aéro »), des prêteurs et d'autres actionnaires. Aux termes de la restructuration, qui a été achevée le 12 mars 2010, ACE a cédé pour une contrepartie de néant les actions qu'elle détenait dans ACTS Aéro à une société nouvellement formée, dans laquelle ACE ne détient aucune participation. Aux termes d'un acte de libération conclu le 12 mars 2010, ACE et ACTS SEC ont été dégagées de leur responsabilité à l'égard de pratiquement toutes les réclamations qui pourraient découler de la convention d'achat d'actifs liée à la monétisation d'ACTS du 16 octobre 2007, en contrepartie d'un montant de 1,25 \$ qui a été comptabilisé au poste Perte sur participation au premier trimestre de 2010.

3. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les actions ordinaires émises et en circulation d'ACE au 30 juin 2010, ainsi que les actions ordinaires éventuelles :

Actions en circulation (en milliers)	30 juin 2010	31 décembre 2009
Actions émises et en circulation		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	25 654	25 643
Actions à droit de vote de catégorie B	6 811	10 048
Total des actions émises et en circulation¹⁾	32 465	35 691
Actions ordinaires éventuelles		
Options sur actions ²⁾	47	48
Total des actions ordinaires éventuelles	47	48

- 1) Le 6 janvier 2010, ACE a procédé au rachat aux fins d'annulation de 1 401 094 actions à droit de vote variable de catégorie A et de 1 824 711 actions à droit de vote de catégorie B au prix de rachat de 6,20 \$ l'action, soit un prix d'achat total de 20 \$, aux termes d'une offre publique de rachat substantielle.

Après l'achat et l'annulation par ACE des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B, le capital social a diminué de 9 \$ et le surplus d'apport, de 11 \$.

- 2) Le régime d'options sur actions de la Société est décrit à la note 11 afférente aux états financiers consolidés vérifiés annuels de 2009. Au 30 juin 2010, 46 770 options sur actions ayant un prix d'exercice pondéré de 14,51 \$ étaient en cours (47 812 options sur actions ayant un prix d'exercice pondéré de 14,61 \$ étaient en cours au 31 décembre 2009). Les droits sur certaines options s'étant éteints au premier trimestre de 2010, le nombre d'options a diminué de 1 042 depuis le 31 décembre 2009.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES
Récapitulatif des gains (pertes) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2010 *	2009	2010 *	2009
Dérivés liés au carburant auxquels ne s'applique pas la comptabilité de couverture	- \$	85 \$	- \$	76 \$
Bons de souscription d'Air Canada émis en vertu de la facilité de crédit	(1)	-	1	-
Autres	-	(6)	-	(7)
Gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(1) \$	79 \$	1 \$	69 \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

Gestion du risque

Comme il est expliqué aux notes 1 et 2, ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009.

En conséquence, au 30 juin 2010, les instruments financiers d'ACE se limitent à la trésorerie et à ses équivalents pour un montant de 56 \$ (71 \$ au 31 décembre 2009), à un prêt garanti de 150 \$ consenti à Air Canada (150 \$ au 31 décembre 2009), à des bons de souscription émis en vertu de la facilité de crédit d'Air Canada pour un montant de 1 \$ (néant au 31 décembre 2009), à des intérêts de 3 \$ à recevoir d'Air Canada (3 \$ au 31 décembre 2009) et à des crédettes de 4 \$ (3 \$ au 31 décembre 2009). Le risque auquel la Société est exposée du fait de ces instruments est présenté ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, d'un montant de 56 \$, ainsi que de son prêt garanti à Air Canada de 150 \$ et des intérêts de 3 \$ à recevoir qui s'y rattachent. Le prêt à Air Canada porte intérêt à un taux fondé sur le taux des acceptations bancaires ou sur un taux de 3,00 % majoré de 9,75 % (12,75 % au 30 juin 2010), selon le plus élevé, ce qui réduit le risque de taux d'intérêt lié au prêt à Air Canada à néant.

Le taux d'intérêt moyen pondéré portant sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'ACE au 30 juin 2010 est d'environ 0,50 %, ce qui l'expose à un faible risque de perte en cas de baisse.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à réunir les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements relativement à ses passifs financiers. Le risque est atténué par le fait qu'au 30 juin 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 56 \$ et son passif financier à court terme, 4 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie manque à l'une des obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit lié principalement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, au prêt garanti à Air Canada et aux intérêts à recevoir qui s'y rattachent. La perte financière maximale à laquelle est exposée la Société du fait de ce prêt correspond aux valeurs comptables inscrites au bilan.

Ce risque est atténué par les faits suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont confiés uniquement à des établissements financiers solvables. La Société a pour objectif qu'aucun établissement financier ne puisse, individuellement, détenir plus de 25 % du total.
- Les obligations d'Air Canada aux termes de la facilité de crédit sont garanties par une sûreté de premier rang et par une hypothèque constituée sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs d'Air Canada et de ses filiales, sous réserve de certaines exclusions et charges autorisées. La facilité de crédit contient les déclarations et garanties habituelles et est assujettie aux conditions habituelles (concernant notamment les clauses restrictives, les engagements financiers et les cas de défaut).

Comme il est expliqué aux notes 2 et 8, Air Canada s'est acquittée le 3 août 2010 des obligations de remboursement qu'elle avait, aux termes de la facilité de crédit, à l'égard d'ACE et d'autres parties prenantes.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES FUTURS

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices inscrite aux états financiers consolidés de la Société sont les suivantes :

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2010*	2009	2010*	2009
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices avant l'élément suivant :				
Rachat d'obligations de premier rang convertibles d'ACE	- \$	(2) \$	- \$	2 \$
Charge d'impôts sur les bénéfices	- \$	(2) \$	- \$	(6) \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009 (voir les notes 1 et 2).

ACE a déposé une demande auprès de l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec afin d'obtenir des certificats de libération. ACE collabore avec les autorités fiscales dans le cadre de leurs vérifications des déclarations de revenus d'ACE pour les exercices 2005 à 2008. En plus des vérifications des déclarations de revenus, des vérifications relativement à d'autres impôts incluant la TPS, la TVQ et les douanes sont en cours. Il est possible que ces vérifications concernant ACE et ses filiales entraînent de nouvelles cotisations dans l'avenir.

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Composition des secteurs d'activité

Jusqu'au 27 octobre 2009, ACE comptait deux secteurs isolables : Air Canada et Éléments non sectoriels et éliminations (« ENSE »). Après cette date, elle n'en compte plus qu'un : ACE (auparavant les ENSE).

Avant le 27 octobre 2009, ACE consolidait sa participation dans Air Canada. Après cette date, cette participation est comptabilisée à la valeur de consolidation dans le secteur ENSE.

Le rapprochement qui suit présente des informations complémentaires visant à distinguer les données pour les ENSE des résultats d'Air Canada inclus dans les états financiers consolidés du trimestre terminé le 30 juin 2010 :

	Trimestres terminés les 30 juin			
	2010 ACE	Air Canada	ENSE	2009 ACE
Produits passages	- \$	2 058 \$	- \$	2 058 \$
Produits fret	-	76	-	76
Autres produits	-	196	-	196
Produits externes	-	2 330	-	2 330
Produits intersectoriels	-	-	-	-
Total des produits	-	2 330	-	2 330
Carburant avions	-	572	-	572
Salaires et charges sociales	-	438	2	440
Redevances aéroportuaires et de navigation	-	241	-	241
Achat de capacité à Jazz	-	254	-	254
Amortissement et désuétude	-	165	(2)	163
Maintenance avions	-	185	-	185
Restauration et fournitures connexes	-	73	-	73
Communications et technologies de l'information	-	80	-	80
Locations avions	-	83	-	83
Commissions	-	40	-	40
Autres charges d'exploitation	3	312	2	314
Total des charges d'exploitation	3	2 443	2	2 445
Perte d'exploitation	(3)	(113)	(2)	(115)
Intérêts créditeurs	5	4	(1)	3
Intérêts débiteurs	-	(94)	(3)	(97)
Intérêts capitalisés	-	2	-	2
Perte sur autres actifs	-	(71)	-	(71)
Gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(1)	79	-	79
Quote-part de la perte d'Air Canada	(51)	-	-	-
Participation sans contrôle	-	(4)	(40)	(44)
Gain de change	-	355	-	355
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	-	(3)	1	(2)
Bénéfice sectoriel (perte) pour le trimestre	(50) \$	155 \$	(45) \$	110 \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009, (voir les notes 1 et 2). Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010, une perte de 51 \$ (perte de néant en 2009) liée à la participation d'ACE dans Air Canada comptabilisée à la valeur de consolidation est inscrite dans la quote-part de la perte d'Air Canada.

Le poste Amortissement et désuétude comprend un montant de néant au titre de l'amortissement d'immobilisations corporelles liées au secteur Air Canada pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 (147 \$ pour 2009).

Le rapprochement qui suit présente des informations complémentaires visant à distinguer les données pour les ENSE des résultats d'Air Canada inclus dans les états financiers consolidés du semestre terminé le 30 juin 2010 :

	Semestres terminés les 30 juin			
	2010 ACE	Air Canada	ENSE	2009 ACE
Produits passages	- \$	4 069 \$	- \$	4 069 \$
Produits fret	-	156	-	156
Autres produits	-	496	-	496
Produits externes	-	4 721	-	4 721
Produits intersectoriels	-	-	-	-
Total des produits	-	4 721	-	4 721
Carburant avions	-	1 165	-	1 165
Salaires et charges sociales	-	896	4	900
Redevances aéroportuaires et de navigation	-	471	-	471
Achat de capacité à Jazz	-	500	-	500
Amortissement et désuétude	-	324	(4)	320
Maintenance avions	-	374	-	374
Restauration et fournitures connexes	-	140	-	140
Communications et technologies de l'information	-	159	-	159
Locations avions	-	169	-	169
Commissions	-	89	-	89
Autres charges d'exploitation	5	735	6	741
Total des charges d'exploitation	5	5 022	6	5 028
Perte d'exploitation	(5)	(301)	(6)	(307)
Intérêts créditeurs	10	10	1	11
Intérêts débiteurs	-	(199)	(6)	(205)
Intérêts capitalisés	-	3	-	3
Perte sur participation	(1)	-	-	-
Perte sur autres actifs	-	(71)	-	(71)
Perte au rachat d'obligations de premier rang convertibles et d'actions privilégiées d'ACE	-	-	(33)	(33)
Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	1	69	-	69
Quote-part de la perte d'Air Canada	(71)	-	-	-
Autres charges hors exploitation	-	(1)	-	(1)
Participation sans contrôle	-	(8)	60	52
Gain de change	-	254	-	254
Charge d'impôts sur les bénéfices	-	(1)	(5)	(6)
Bénéfice sectoriel (perte) pour le trimestre	(66) \$	(245) \$	11 \$	(234) \$

* ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009, (voir les notes 1 et 2). Pour le semestre terminé le 30 juin 2010, une perte de 71 \$ (perte de néant en 2009) liée à la participation d'ACE dans Air Canada comptabilisée à la valeur de consolidation est inscrite dans la quote-part de la perte d'Air Canada.

Le poste Amortissement et désuétude comprend un montant de néant au titre de l'amortissement d'immobilisations corporelles liées au secteur Air Canada pour le semestre terminé le 30 juin 2010 (291 \$ pour 2009).

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au 30 juin 2010, Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») détient une participation de 27 % dans Air Canada. Air Canada a conclu diverses opérations entre apparentés avec ACE et Aveos (filiale d'ACTS Aéro), dont la description est donnée ci-dessous ainsi que dans les états financiers consolidés vérifiés annuels de la Société pour 2009.

Plan de restructuration d'Aveos

Au premier trimestre de 2010, Aveos s'est entendue avec ses prêteurs et porteurs d'actions sur les modalités d'un plan de restructuration consensuel visant à restructurer le capital de la société. Dans le cadre de cette restructuration, Air Canada et Aveos ont conclu une entente pour régler certaines questions et modifier les conditions de certaines ententes contractuelles, en échange de quoi Air Canada obtient une participation minoritaire dans Aveos. La restructuration a modifié les conditions de certaines ententes commerciales entre Air Canada et Aveos, y compris les modalités de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires et de l'Entente conclue avec Aveos concernant des conditions de paiement révisées, décrites dans les états financiers consolidés vérifiés annuels pour 2009 de la Société ainsi que ci-dessous. Les conditions modifiées ayant trait à des contrats de maintenance ne devraient pas avoir une incidence notable sur la charge de maintenance pendant la durée des contrats.

Dans le cadre de ces ententes, Air Canada a aussi accepté d'assouplir les conditions de remboursement de créances de 22 \$ exigibles en 2010 (comme il est décrit de façon plus détaillée à la note 17 des états financiers consolidés vérifiés annuels de la Société pour 2009, à la rubrique Entente conclue avec Aveos concernant des conditions de paiement révisées), les échelonnant sur six ans moyennant des remboursements annuels sans intérêt, ces paiements étant assujettis à la satisfaction de certaines conditions. Cette entente est désormais désignée par le terme « billet à terme ».

Les modalités de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires ont également été modifiées de manière à reporter à avril 2011 le calcul des actifs des régimes et des déficits de solvabilité découlant du transfert des employés syndiqués qui assurent les services de maintenance des cellules. Aux termes de ces modifications, Air Canada a pris en charge les variations du déficit de solvabilité relatif aux employés visés à compter de la date de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires, qui a pris effet le 16 octobre 2007, jusqu'à la date de leur transfert à Aveos, prévu en avril 2011. Dans le cadre de la modification, la totalité des lettres de crédit émises aux termes de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires ont été annulées et une nouvelle lettre de crédit d'un montant de 20 \$ a été émise par Air Canada en faveur d'Aveos afin de garantir le versement de l'ensemble des paiements d'indemnités dus par Air Canada à Aveos au titre des prestations de retraite et d'invalidité et des passifs liés aux retraités dont Air Canada aurait été responsable selon l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires. Cette modification s'est traduite par une réduction de 23 \$, au premier trimestre de 2010, du dépôt en cours aux termes de la facilité de lettres de crédit d'Air Canada. D'ici à ce que les actifs et les passifs au titre des régimes de retraite d'Air Canada et les autres régimes d'avantages complémentaires des employés et des retraités couvrant les employés syndiqués puissent être transférés à Aveos, le coût des prestations de retraite au titre des services rendus au cours de l'exercice ainsi que le coût des services rendus au cours de l'exercice et les coûts financiers liés aux prestations complémentaires se rapportant à des employés d'Air Canada fournissant des services à Aveos sont répercutés sur Aveos. Les modifications apportées à l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires n'ont donc pas de conséquences comptables au cours du trimestre à l'étude. Pour de plus amples informations sur l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires, se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés vérifiés annuels pour 2009.

Comme il est mentionné à la note 2, au premier trimestre de 2010, ACE a cédé ses actions dans ACTS Aéro à une nouvelle société, dans laquelle elle ne détient aucune participation, pour une contrepartie de néant. En conséquence, Aveos et ACE ne sont plus apparentées. Par ailleurs, Aveos et Air Canada ne sont plus apparentées.

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 15 juillet 2010, ACE a conclu avec Air Canada une entente concernant les modalités de paiement anticipé relatives à la facilité de crédit. Aux termes de cette entente, si certaines conditions sont respectées, le pourcentage applicable des frais pour paiement anticipé sera ramené de 3,0 % à 1,0 %. Air Canada a conclu des ententes similaires avec les autres prêteurs parties à la facilité de crédit de 600 \$ en juillet 2009.

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé à ACE sa quote-part de l'encours de la dette aux termes de la facilité de crédit, soit un montant de 150 \$, ainsi que des intérêts et des frais pour paiement anticipé, soit en tout 156 \$. Ce remboursement fait suite à la récente réalisation, par Air Canada, de placements d'un capital global d'environ 1,1 G\$ visant deux séries de billets garantis prioritaires de premier rang (les « billets de premier rang ») et un placement de billets garantis prioritaires de deuxième rang (les « billets de deuxième rang »). Ces placements ont été clos le 3 août 2010.

Les billets sont des obligations garanties d'Air Canada, i) assorties d'une sûreté de premier rang (dans le cas des billets de premier rang) ou d'une sûreté de deuxième rang (dans le cas des billets de deuxième rang), sous réserve de certains privilèges autorisés, sur les comptes clients, certaines participations dans des biens immobiliers, certains moteurs de rechange, l'équipement au sol, certains baux relatifs aux créneaux d'aéroport et aux portes d'embarquement, et sur certaines lignes transpacifiques d'Air Canada et les baux relatifs aux créneaux d'aéroport et aux portes d'embarquement utilisés dans le cadre de ces lignes transpacifiques et (ii) cautionnées en tant que dette prioritaire par certaines filiales d'Air Canada, sous réserve de certains seuils et de certaines exclusions.

Air Canada a imputé 54 \$ (43 \$ après impôts) aux intérêts débiteurs relativement au remboursement de la facilité de crédit au deuxième trimestre de 2010. Une tranche de 12 \$ de la quote-part d'ACE sur la perte d'Air Canada au deuxième trimestre de 2010, à la valeur de consolidation, est attribuable à ce montant.